



Projet de réforme des retraites : quels dangers et quels enjeux ?

STAGE SYNDICAL FSU À ALENÇON (salle Baudelaire)

JEUDI 23 JANVIER 2020

de 9h00 à 16h

Les modalités d'inscription sont décrites sur notre site : <http://fsu61.fsu.fr/>

Le Président de la République a annoncé une nouvelle période de concertation sur la réforme des retraites tout en confirmant sa volonté de mettre en place **un système de retraite « par points », le rapport Delevoye publié pendant l'été 2019** en donne les grands contours. Pour la FSU, il s'agit dans la période d'amplifier la campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation sur ce sujet majeur.

Le stage permettra de faire un point sur l'état du dossier et de donner aux militant-es les outils de compréhension du sujet.

- En quoi l'instauration d'un régime par points changerait radicalement le système actuel ?
- Quelles seraient les conséquences pour l'ensemble des salarié-es ?
- Pour les fonctionnaires ?
- Quelles sont les propositions et la stratégie de la FSU pour conserver et améliorer un système solidaire de retraite ?

Derrière les choix techniques de modalités de calcul des pensions se cachent des enjeux politiques majeurs qu'il faut pouvoir analyser pour se mobiliser. **Les éléments de langage utilisés par le gouvernement présentent le nouveau système comme « plus juste, plus équitable et plus simple », la réalité de la réforme qui se profile est pourtant toute autre** : incertitude sur la valeur du point, fin du calcul sur la base de l'indice détenu les 6 derniers mois pour les fonctionnaires, pénalisation des enseignant-es, remise en cause de droits familiaux, aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes, recul déguisé de l'âge de départ.

Ce stage a pour ambition de décrypter la réforme qui vient, de débattre de ce que seraient les conditions d'un bon système de retraites et de tracer les perspectives de mobilisation.

Pour participer à ce stage, il suffit :

- d'en faire la demande auprès de votre hiérarchie sur le modèle de lettre (modèle sur notre site), et ce avant le 23 décembre 2019 et
- de vous inscrire à l'aide du formulaire à compléter sur notre site.